

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Mercredi 23 novembre 2022

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Genèse de la réforme

Une réforme qui s'inscrit dans une volonté de modernisation d'ensemble de la gestion publique

- Programme Action publique 2022
- 5^{ème} comité interministériel de la transformation publique (CITP)

Un régime de responsabilité devenu inadapté et devant être réformé

- Constat unanime objectivé par plusieurs rapports
- Pour les seuls comptables publics : les limites du régime de RPP
- Pour tous les gestionnaires : un régime de responsabilité devant la Cour de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) insatisfaisant

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Ordonnance du 23 mars 2022

Trois principes voulus par le Gouvernement et validés par le législateur

- Réserver l'intervention du juge uniquement aux fautes les plus graves
- Sanctionner celui dont l'action est à l'origine du préjudice
- Conforter le principe de séparation ordonnateur / comptable

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics



Thème	Retenir
Champ des justiciables	Inchangé par rapport au champ de la CDBF
Infractions	Modernisées : certaines sont abandonnées, d'autres créées et toutes modernisées, dans le sens d'un resserrement pour ne laisser que les infractions exemplaires qui contreviennent à l'ordre public financier
Sanctions	Même nature que la CDBF: amendes
Organisation juridictionnelle	Respect des standards des droits de la défense <ul style="list-style-type: none">- Une seule chambre au sein de la Cour des comptes = suppression pour les CRTC de leur fonction de juridiction- Introduction de la possibilité d'un appel
Procédure	Elargissement de la saisine de la juridiction

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Opportunités portées par la réforme

La réforme porte en germe des potentialités de moderniser l'action publique :

- Moderniser les relations ordonnateur – comptable
- Piloter la gestion publique par les risques et les enjeux
- Renforcer et moderniser le pilotage de l'activité en interne

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Moderniser la relation ordonnateur-comptable

Une opportunité pour moderniser le cadre des relations entre l'ordonnateur et le comptable

- Il n'y a **pas de transfert de responsabilité** du comptable vers l'ordonnateur, le comptable doit continuer à effectuer les contrôles qui sont les siens et reste le gardien des règles financières et comptables
- Les chambres régionales des comptes ne sont plus juges des comptes mais pour autant, il est fondamental de rendre des comptes dans les délais
- L'introduction de la possibilité de **signalement, par le comptable** à l'ordonnateur, de toute opération susceptible de constituer une faute grave entraînant un préjudice financier significatif conforte le rôle de **conseil** du comptable vis-à-vis des élus.

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Un nouveau partenariat sur la chaîne financière

Le nouveau régime de responsabilité constitue un cadre pour conforter un nouveau partenariat sur la chaîne financière :

- Poursuivre les expérimentations d'une plus grande intégration de la chaîne financière pour une meilleure répartition des contrôles sur la base d'une analyse des risques partagée (intensité des contrôles adaptée aux enjeux)
- Mutualiser les bonnes pratiques en matière de sécurisation des procédures, notamment par un accompagnement par les comptables publics qui disposent d'un savoir-faire.

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Développer la culture de maîtrise des risques (1)

Vers le développement d'une culture de maîtrise des risques au service de l'action publique

- La fin de la responsabilité propre au comptable ne signifie pas l'absence de pilotage de la gestion publique : la collectivité va devoir, à l'inverse, s'intéresser à sa gestion, identifier les risques qui pèsent sur elle, les couvrir par une maîtrise des risques appropriée. Cela fera partie de l'appréciation, par le juge financier, des circonstances de l'espèce.
- Marges de manœuvre offertes : la réforme offre la possibilité à chaque gestionnaire de faire des choix de gestion et de les assumer.

2022

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Développer la culture de maîtrise des risques (2)

Savoir identifier ses risques en interne :

- **Grâce aux outils mis à disposition par le réseau de la DGFIP** : contrôles comptables automatisés, indice de pilotage des comptes ou analyse des restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) en matière de dépense.
- **Un point incontournable pour les collectivités expérimentatrices de la certification des comptes** ou de la synthèse de la qualité des comptes.

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics



Développer la culture de maîtrise des risques (3)

Recourir à des outils facilement appropriables et adaptés en fonction des risques et des enjeux des collectivités pour maîtriser leurs risques :

- Le **guide de renforcement du contrôle interne** ou les référentiels de contrôle interne en ligne sur collectivites-locales.gouv.fr
- Un **livret** sur les principaux risques pour les **collectivités de petite taille** (en cours de réalisation)